

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 30 septembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du
24 septembre 2013.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -
Mme Laure MASSON - Mme Béatrice DOUTRIAUX - Mme Céline DESLATTES -
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO -
M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA -
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Jean-Philippe MOTTE -
M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAI -
- M. Henri BAILE - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
- Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Eliane BARACETTI donne pouvoir à M. Jean-Michel DETROYAT de 18H32 à 21H50
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES de 17H13 à 21H50
M. Bernard BETTO donne pouvoir à Mme Ariane SIMIAND de 17H13 à 21H50
Mme Hélène VINCENT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H13 à 21H50
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H13 à 21H50
Mme Marie-Christine DABROWSKI donne pouvoir à Mme Marie-France MONERY de 17H13 à 21H50
M. Farid DERBAL donne pouvoir à M. Alain PILAUD de 17H13 à 21H50
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H13 à 18H27
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H13 à 21H50
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H13 à 21H50
M. Gildas LAERON donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H13 à 21H50
Mme Hakima NECIB donne pouvoir à M. Jean-Philippe MOTTE de 17H13 à 21H50
Mme Camille PLET donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H13 à 21H50
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 17H13 à 21H50
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H13 à 21H50
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H13 à 21H50.

Secrétaire de séance : Mme Eléonore PERRIER.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 août 2013 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (C 026) - EDUCATION - Autorisation à signer la convention relative au
Projet Educatif de Territoire

Intervention(s): M. BRON, M. CIAMUSSY, Mme GIROD de L'AIN, Mme MONERY, M.
DJELLAL, M. le Maire, Mme MASSON, M. SAFAR, M. THAR, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au Projet Educatif de Territoire, ci-annexée, avec la Préfecture de l'Isère et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou concours pour la mise en oeuvre du projet périscolaire auprès des institutions partenaires de la Réforme.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention :
6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 1 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble -
Avenant à la convention d'aménagement d'horaire avec le lycée Emmanuel Mounier - Collège Lycée
Elitaire Pour Tous (CLEPT) - Ateliers de musique.

Intervention(s): Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention relative à l'aménagement d'horaire entre le lycée Emmanuel Mounier et la ville de Grenoble, pour l'année scolaire 2013-2014.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Droits
d'inscription et de location d'instruments de musique à compter de la rentrée scolaire 2013-2014 -
Modification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la grille tarifaire rectifiée ci-annexée pour les inscriptions en "parcours cursus"
au Conservatoire de Grenoble pour l'année 2013-2014.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale (BMG) - Musée Stendhal - Partenariat et mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association "Stendhal et des Amis du Musée Stendhal" : conventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions entre la ville de Grenoble et l'association "Stendhal et des Amis du Musée Stendhal", lesquelles prendront effet à partir du 1er octobre 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée Bibliothèque place de Verdun - salles Dewasne et Matisse - Conventions d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions cadres fixant les modalités d'utilisation des salles Dewasne et Matisse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe 1 et 2.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Salle Morillot - avenants aux conventions de mises à disposition de locaux aux associations culturelles : "Orchestre Symphonique Universitaire de Grenoble", "A Coeur Joie" et "La Petite Philharmonie".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des trois avenants aux conventions de mise à disposition de locaux concernant les associations "Orchestre Symphonique Universitaire de Grenoble", "A Coeur Joie" et "La Petite Philharmonie" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Dispositif Pass Culture - Convention de partenariat ville de Grenoble - CCAS favorisant l'accès à la culture pour tous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Grand Prix du Festival du Court Métrage en plein air, doté par la Ville de Grenoble - Attribution au lauréat 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer un montant de 2 300 € au lauréat 2013 du Grand Prix du Festival du Court Métrage en plein air de Grenoble, conformément à l'avis du jury.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Gestion des droits photographiques. Convention entre la ville de Grenoble et les éditions Milan pour l'utilisation des photographies des oeuvres du Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les éditions Milan à exploiter les images fournies dans leurs magazines en version étrangère et sur tout support ;
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention de coproduction CCSTI - ville de Grenoble pour l'exposition temporaire "Thinkrotron : La Chambre d'Echo".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'accès gratuit à l'exposition temporaire "Thinkrotron : La Chambre d'Echo" qui se tiendra du 5 octobre 2013 au 5 janvier 2014 à l'Orangerie du Muséum aux visiteurs munis d'un billet d'entrée aux collections permanentes,
- d'approuver la gratuité d'entrée au Musée de Grenoble aux visiteurs porteurs du podomètre leur permettant de participer à la création performative "844 m d'art",
- d'approuver la convention de coproduction du projet Thinkrotron entre le CCSTI-Grenoble et la ville de Grenoble (Muséum),
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette coproduction.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMC) - Partenariat avec la Bibliothèque publique d'information (Bpi). Constitution d'un groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de groupement de commande jointe en annexe 2, conclue pour une durée d'un an à compter du 1er juin 2013 et renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 16 juin 2016,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention n° 2013-179 proposée par la Bibliothèque publique d'information.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Modification des termes du protocole d'accord conclu entre la ville de Grenoble et les ayants-droit de Madame Sonja VINCENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser le versement de la somme de 2 500 € à la SCP "SERPINET MINEO RICHY Notaires associés", laquelle est chargée de régler la succession de Monsieur Georges VINCENT.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Subventions aux opérateurs du secteur culturel : "Observatoire des Politiques Culturelles", "MixLab", "Ligue de l'Enseignement de l'Isère-Le Méliès" et Le "Stud" - conventions et avenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenants ci-annexés, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI - Pour : le reste

DELIBERATION N° 13 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution de subventions d'équipement à l'Établissement Public de Coopération Culturelle Maison de la Culture de Grenoble et d'investissement aux associations "Le Pied à Coulisse-Le Pacifique/CDC" au titre de l'année 2013 et à l'association "Cinémathèque de Grenoble" au titre de l'année 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions annuelles attribuant une subvention d'équipement de 50 000 € à l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble pour l'année 2013 et des subventions d'investissement de 20 000 € pour l'association "Le Pied à Coulisse-Le Pacifique/CDC", au titre de l'année 2013 et pour l'association la "Cinémathèque de Grenoble" 100 000 € au titre de l'année 2013, et 25 000 € au titre de l'année 2014 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Acquisition de lettres manuscrites de BARNAVE. Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'acquisition du lot de correspondance de BARNAVE décrit ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (C 028) - AFFAIRES CULTURELLES - "Centre National d'Art Contemporain-Le Magasin" - Subvention d'investissement pour la mise en accessibilité des locaux - Abrogation de la délibération 4-C017 du 17 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération 4-C017 du 17 juin 2013 et d'approuver les termes de la nouvelle convention jointe en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le "Centre National d'Art Contemporain - Le Magasin" pour l'année 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale (BMG) - Remises gracieuse de dettes pour les années 2011-2012.

Délibération : Retirée en séance.

DELIBERATION N° 17 - (C 005) - SPORT - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Construction d'un nouveau centre sportif - Validation de l'avant-projet définitif, du montant prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre.
Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, Mme DRULHON, M. KUNTZ, M. CHIRON, M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE, Mme MASSON, Mme PERRIER, M. MOTTE, M. VOIR, M. BACHIR-CHERIF, M. LACHCAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme de l'opération ;
- d'approuver l'Avant-Projet Définitif du projet de construction d'un nouveau centre sportif dans le quartier de la Villeneuve, secteur de l'Arlequin, à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Peupliers ;
- d'approuver le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, d'un montant de 3 533 000 € HT, valeur juillet 2011 ;
- d'approuver le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, d'un montant de 594 540,00 € HT, valeur janvier 2012 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre conduit par CHABANNE & PARTENAIRES architectes, mandataire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures et à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet, ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (C 012) - EDUCATION - Convention d'utilisation du gymnase du collège Olympique par les enfants des écoles élémentaires du Village Olympique et de Vigny Musset dans le cadre des ateliers éducatifs périscolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, relative à l'utilisation du gymnase du collège Olympique pour la mise en oeuvre d'un atelier éducatif, au bénéfice des enfants des classes élémentaires des écoles Christophe Turc et Le Verderet, à compter du 30 septembre 2013 et pour la durée de l'année scolaire 2013/2014.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 013) - EDUCATION - Convention d'objectifs partagés et de coopération entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble, la ville de Grenoble et la MJC Abbaye

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le CCAS et la MJC Abbaye.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C 027) - SPORT - Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la ville de Grenoble à la Société Publique Locale (SPL) ISERE AMENAGEMENT - Aménagement de terrains synthétiques au stade Bachelard.
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. CHAMUSSY, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le projet relatif à l'aménagement de deux terrains synthétiques dernière génération en lieu et place de deux terrains en surface stabilisée au sein du stade Bachelard, situé avenue Albert-Reynier à Grenoble, et d'étudier l'aménagement futur d'un troisième terrain.
- d'approuver le principe de confier à la Société Publique Locale ISERE AMENAGEMENT la maîtrise d'ouvrage relative à l'opération, conformément aux règles régissant les contrats de quasi régie (loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, article 3 et suivants),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexé à conclure avec le mandataire désigné, la SPL ISERE AMENAGEMENT.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (C 023) - SPORT - Convention de mise à disposition d'un local avec l'association Spéléo Club de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention ci-annexée pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'immeuble Gavin, 3 passage du Palais de Justice en faveur de l'association Spéléo Club de Grenoble ; conclue avec effet au 1er juillet 2013 pour une durée d'un an renouvelable annuellement dans la limite de trois ans, elle pourra être ensuite reconduite par voie expresse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la ville de Grenoble et l'association Spéléo Club de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (C 007) - SPORT - Avenants financiers aux conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions générales d'objectifs avec les associations sportives figurant dans le tableau ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (C 029) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2014 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à l'association Grenoble Volley Université Club (GVUC) sur crédits budgétaires 2014 et au titre de la saison 2013-2014, une première partie de subvention d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention 2013, soit 135 100 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 025) - MONTAGNE - Convention-cadre régissant les relations entre le département de l'Isère et la ville de Grenoble en matière d'information montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention entre la ville de Grenoble et le département de l'Isère régissant les relations en matière d'information montagne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (A 007) - ENVIRONNEMENT - Captages de Rochefort - Protocole d'essai de remise en eau du Drac- Signature du protocole, engagement financier de la Ville et demande de subventions, demande d'autorisation de déboisement, signature des conventions avec les propriétaires pour l'implantation des piézomètres.

Intervention(s): M. GRASSET, M. BERTRAND, Mme BLANC-TAILLEUR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire :
- à signer le protocole d'essai de remise en eau du Drac,
- à demander les subventions auprès de la Région, l'Agence de l'Eau, du SIGREDA via la convention CLE/EDF,

- à déposer si nécessaire une déclaration d'intérêt général et une demande d'autorisation de déboisement selon la localisation effective des travaux,
- à signer les conventions avec les propriétaires des terrains concernés par l'implantation d'un piézomètre ou d'une échelle limnimétrique.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 5 " Grenoble Objectif Citoyenneté" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 27 - (A 008) - ENVIRONNEMENT - Captages de Rochefort, travaux de sécurisation vis-à-vis des chutes de blocs de la voie d'accès à la salle des fêtes, au parking et à l'aire de jeux de l'école élémentaire de Claix - Signature d'une convention de répartition de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage ainsi que du coût des études et des travaux.
Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention de répartition

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (A 009) - ENVIRONNEMENT - Etude d'opportunité pour une gestion équilibrée et partagée du potentiel énergétique de la nappe phréatique de Grenoble- Signature de Convention de service de recherche et développement avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), et demande de subvention auprès de l'ADEME sur l'ensemble de l'étude.
Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de service de recherche et développement avec le BRGM
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention avec le BRGM et à demander la subvention auprès de l'ADEME sur l'ensemble de l'étude.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (A 014) - ENVIRONNEMENT - Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (D.D.T.) pour l'installation de cuves de sécurité incendie sur le site de la Bastille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter cette subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère de Grenoble pour les travaux de sécurité incendie envisagés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (A 015) - URBANISME REHABILITATION - Travaux de restauration du clocher de l'église Saint André: validation de l'étude d'avant projet (AVP), du montant des travaux et du forfait de rémunération du maître d'oeuvre.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire, Mme CADOUX, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de l'étude d'avant projet de consolidation et de restauration de la structure du clocher ;
- de valider le coût des travaux, phase AVP, pour un montant de 1 524 000 € HT ;
- de fixer le montant du forfait de rémunération du maître d'œuvre à 128 016 € HT, soit un taux de rémunération de 8,4 % ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (A 018) - URBANISME GESTION FONCIERE - Demande de subvention auprès du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) en Isère pour des travaux à réaliser sur l'Eglise Saint Louis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déposer deux dossiers de demandes de subventions auprès du STAP pour les travaux de restauration de l'Eglise Saint Louis;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme liées à ces travaux;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (A 001) - URBANISME AMENAGEMENT - Division en volumes du parking Philippeville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder et d'autoriser la mise en volumes du parking Philippeville afin de permettre une meilleure gestion de cet ensemble immobilier complexe.
- de valider l'état descriptif de division en volumes
- de classer les volumes 1, 2 et 4 dans le domaine public de la Ville et le volume 3 dans le domaine privé de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion du patrimoine privé de la ville de Grenoble.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Monsieur LINDZER Franck et Madame BOUCHARD Maud l'appartement situé au 16 Place Saint Bruno pour un montant de 210 000 euros conformément aux clauses et conditions de la notice n°1 ci-annexée;
- de céder à Monsieur et Madame SCALIA Alexandre l'appartement et la cave situés au 11 avenue Agutte Sembat (porte gauche) pour un montant de 265 000 euros conformément aux clauses et conditions de la notice n°1 ci-annexée;
- de céder à Madame NALLET Alice l'appartement situé au 11 avenue Agutte Sembat (porte droite) pour un montant de 272 500 euros conformément aux clauses et conditions de la notice n°1 ci-annexée;
- de céder à Monsieur et Madame JACQUET Jérôme le studio situé au 4 Place Claveyson pour un montant de 35 000 euros conformément aux clauses et conditions de la notice n°1 ci-annexée;
- de céder à Grenoble Habitat la parcelle IT n°28, 1, traverse des îles pour un montant de 50 000 € euros conformément aux clauses et conditions de la notice ci-annexée;
- d'acquérir auprès de la SNC "Tendance Sud" la parcelle HN0139 de 18 m² à titre gratuit, à incorporer au domaine public de voirie après acquisition conformément aux clauses et conditions de la notice 2 ci-annexée;
- de verser une indemnité d'éviction de 140 000 euros à Madame Mercier dans le cadre de la cessation de son activité pour l'Hôtel du Moucherotte situé 1 rue Auguste Gaché conformément aux clauses et conditions de la notice 3 ci-annexée;
- de céder au Conseil Général de l'Isère les parcelles AI11p / AI256p/ AI28p à l'euro symbolique dans le cadre de la convention foncière de la Presqu'île conformément aux clauses et conditions de la notice 4 ci-annexée;
- de céder au CEA les parcelles AI258 / AI256p /AI247p /IM460 à l'euro symbolique dans le cadre de la convention foncière de la Presqu'île conformément aux clauses et conditions de la notice 4 ci-annexée;
- de constater la désaffectation publique de la parcelle cadastrée section HP n°78;
- de prononcer le déclassement du domaine public routier de la parcelle cadastrée section HP n°78 en vue de sa cession à ACTIS, conformément aux clauses et conditions de la notice 5 ci-annexée;
- de céder à Grenoble Habitat la parcelle IT0028 située 1 Traverse des Îles, pour un montant de 50 000 euros conformément aux clauses et conditions de la notice 6 ci-annexée;
- d'acquérir la parcelle BT0099 située 15 rue Lafayette auprès des copropriétaires de l'immeuble Le République à l'euro symbolique et de signer une servitude de passage conformément aux clauses et conditions de la notice 7 ci-annexée.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Cession appartement 16 Place Saint Bruno : Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 34 - (A 017) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC PRESQU'ILE. Validation de charges foncières.

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme CRIFO, M. DJEILAL, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM Inno Via à céder :

1/ au CEA les parcelles IM n° 16,17, 18, 20, 21, 23, 24p, 26p, 27p, 28, 29, 30, 31, et 32 d'une superficie totale de 5 000 m² environ à l'euro symbolique

2/ à la société Eiffage environ 9 450 m² de surface de plancher en logements et environ 750 m² d'activité; à Europe Construction (Bruno Blain) environ 3 140 m² de surface de plancher en logements et environ 200 m² d'activité; à Cogedim environ 5960 m² de surface de plancher de logements et environ 390 m² d'activité au prix de 300 € HT le m² de plancher pour le logement (hors celliers) et de 100 € HT le m² de plancher pour les locaux d'activité ;

3/ Au Foyer de l'Isère environ 2 100m² de surface de plancher en logements et à Isère Habitat environ 2 300 m² au prix de 220 € HT de surface de plancher (hors celliers);

4/ à Actis environ 5 400 m² de surface de plancher en logements et environ 200 m² d'activité; à Pluralis (SHA) environ 5 000 m² de surface de plancher en logements et environ 200 m² d'activité; à Grenoble Habitat environ 2 100 m² de surface de plancher en logements et environ 200 m² d'activité au prix de 210 € HT le m² de plancher pour le logement (hors celliers) et de 120 € HT le m² de plancher pour les locaux d'activité ;

5/ à CL2, environ 2 600 m² de surface de plancher au prix de 380 € HT le m² et à CL3, environ 7 500 m² de surface de plancher au prix de 210€ HT.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (A 020) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC VIGNY MUSSET. Validation de charges foncières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM SAGES à signer un avenant avec la société SCCV AXE SUD afin de modifier le prix de cession du bâtiment A à construire sur la parcelle ER360 , ilot L1 de la Zac Vigny Musset, soit 100 € HT/ m² sur la base d'une surface de 2 691m² de bureaux et de locaux commerciaux.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) "- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (A 016) - URBANISME AMENAGEMENT - Taxes d'urbanisme - Remise gracieuse des pénalités de retard de paiement sur la Taxe Locale d'Equipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard de paiement, concernant la Taxe Locale d'Equipement, appliquée à la SCI Mercure, représentée par Monsieur Christian COGNE, dans le cadre de son permis de construire du 27 novembre 2007 et de son transfert du 7 janvier 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (A 003) - STATIONNEMENT - Création de tarifs dans les parcs de stationnement Le Doyen et Berriat-Alsace-Lorraine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création du tarif Premium au parking Le Doyen (150 euros TTC par place et par mois) ;
- d'approuver la création du tarif Loueurs au parking Berriat-Alsace-Lorraine (143,52 euros TTC par place et par mois).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (A 004) - STATIONNEMENT - Approbation de contrats de location de longue durée dans les parkings Europole, Irvoy et Doyen-Gare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. d'approuver les termes des contrats de location de longue durée ci-joints, concernant :
 - la cession du contrat d'occupation de 41 places dans le parc Europole de la société Schneider Electric Foncière aux sociétés CM-CIC LEASE et OSEO, et son prolongement jusqu'au 30 septembre 2033 ;
 - l'occupation de deux places supplémentaires dans le parking Irvoy, à 58 € TTC par place et par mois, pendant 15 ans, par la société Urban Design ;

- la cession du contrat d'occupation de 11 places dans le parc Doyen-Gare de la société Notapierre à la société Unofi ;
- la cession du contrat d'occupation de 7 places dans le parc Doyen-Gare de la société Grenoble Habitat à la société Epergos Habitat SA ;

2. d'autoriser leur signature par Monsieur le Maire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (A 006) - STATIONNEMENT - Autorisation de signature d'un contrat d'abonnements avec la société Europcar France sur le parc en enclos de la Gare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le tarif de l'abonnement au parc en enclos de la Gare pour les loueurs de véhicules à 114 € ;
- d'approuver les termes du contrat d'abonnements de la société Europcar France sur le parc en enclos de la Gare ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (A 022) - STATIONNEMENT - ZAC Presqu'île - Pavillon de la mobilité - Contrats d'occupation de longue durée de places de stationnement dans le pavillon de la mobilité Cambridge proposés aux promoteurs des îlots Cambridge 1 et 2 - Rectification d'une erreur matérielle concernant le montant inscrit sur la délibération 036-A015 du 8 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant du loyer unique de dix mille euros hors taxes (10 000 euros HT) pour les contrats d'occupation de longue durée de places de stationnement dans le futur Pavillon de la Mobilité proposés aux promoteurs des îlots Cambridge 1 et 2.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (A 023) - ENVIRONNEMENT - Pont aval - Avenant à la convention de mission d'études et de mandat d'études préalables avec la SPL Isère Aménagement pour la réalisation du pont aval à Grenoble.

Intervention(s): M. CHIRON, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 "prolongation des délais" au contrat, portant sur les études du pont aval sur l'Isère, avec la SPL Isère Aménagement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 6 " Écologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 42 - (A 021) - ENVIRONNEMENT - Rachat de métaux par la société DERICHEBOURG suite à l'enlèvement par le service Propreté Urbaine des métaux mis au rebus par les services techniques de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Société DERICHEBOURG et la ville de Grenoble pour le remboursement des coûts liés à la récupération de métaux par la Société Derichebourg.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (A 005) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPLA SAGES - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPLA SAGES pour l'exercice 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (A 002) - DOMAINE PUBLIC - Convention de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du jardin du Musée de l'Évêché et convention fixant les conditions de gestion et d'entretien du jardin du Musée de l'Évêché mis à disposition du public par l'Etat, le département de l'Isère et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention tripartite fixant les conditions d'aménagement du jardin du musée de l'évêché, la réalisation des travaux et la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat et du Département de l'Isère à la ville de Grenoble,
- d'approuver les termes de la convention tripartite fixant les conditions de mise à disposition, de gestion et d'entretien du jardin du Musée de l'Évêché,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions dont les modèles sont ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et notamment d'urbanisme relatives à ce projet,
- d'approuver l'ouverture de ce jardin au public et la mise à disposition à titre gracieux de la parcelle BV0003.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (B 009) - SANTE PUBLIQUE - Colloque national du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé à Grenoble, le 21 octobre 2013.
Intervention(s): M. VOIR, Mme GIROD de L'AIN, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'organisation du colloque en collaboration avec le Réseau Français des Villes Françaises de l'OMS intitulé "De la gouvernance à la mise en oeuvre des soins de santé primaires : place et rôle des villes"
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du RFVS une participation financière de 1000 euros, en remboursement de frais généraux liés à l'organisation de ce colloque.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (B 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Organisation des animations d'été 2013 : Contrat de partenariat entre la ville de Grenoble et Gaz et Electricité de Grenoble dans le cadre de l'organisation de cinéma en plein air

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du contrat de partenariat ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat, et de percevoir la somme de 2 400 euros sur les crédits 2013, au titre de la participation de GEG aux cinémas en plein air organisés en été

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (B 017) - POLITIQUE DE LA VILLE - OPERATION DE RENOUELEMENT CHATELET - Acquisition en VEFA auprès de GRENOBLE HABITAT d'un volume destiné à accueillir l'association "la Marelle"
Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de la SAEIM Grenoble Habitat le volume situé en rez-de-chaussée de l'opération "Prélude", destiné à l'équipement la Marelle pour une surface utile de 237,80 m² au prix de 535 050 € HT ;
- d'effectuer le règlement en deux temps soit 242 474,92 HT en 2013 et le solde à la livraison en 2014 soit 292 575,08 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et aux demandes de subventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (B 016) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs et de moyens pour la coordination du dispositif "Fonds de participation des Habitants" géré par l'ADATE
Intervention(s): Mme MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée entre l'ADATE, le Conseil Général, l'ACSE et la Ville de Grenoble
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, et d'autoriser le versement d'une subvention de 27 600€ pour l'année 2013 à l'ADATE

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DIENG) - Pour : le reste.

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Convention financière pour l'année 2013 entre la ville de Grenoble et l'association Aide Médicale et Développement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'Association Aide Médicale et Développement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer avec l'Association Aide Médicale et Développement la convention annexée à la présente délibération ;
- de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 € au titre de l'année 2013 ;
- que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 50 - (B 008) - SANTE PUBLIQUE - Tarifs des vaccinations internationales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs suivant à compter du 01/01/2014, pour les vaccinations pratiquées par le centre de vaccinations internationales de la ville de Grenoble :

Fièvre jaune (Stamaril) : vingt neuf euros

Typhoïde (Typhim / Typhérix) : trente euros

Hépatite A (Havrix / Avaxim adulte ou enfant) : vingt six euros

Hépatite A + typhoïde (Tyavax) : cinquante cinq euros

Méningite A+C : trente et un euros

Méningite A+C+Y+W135 (Mencevax) : quarante euros
Méningite A+C+Y+W135 (Menvéo / Nimenrix) : cinquante deux euros
Rage (Rabipur / Rage Pasteur) : trente deux euros
Encéphalite à tiques (Ticovac/ Encépur) : quarante et un euros

Acte vaccinal seul : dix euros

Certificat de contre-indication : dix euros

Duplicata de certificat de vaccination Fièvre Jaune : cinq euros

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (B 010) - SANTE PUBLIQUE - Organisation d'un colloque sur le soin en géro-nto-psychiatrie le 17 octobre 2013 : convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Isère Géro-ntologie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe entre la ville de Grenoble et l'association Isère Géro-ntologie ;
- de soutenir le colloque "le soin en géro-ntopsychiatrie" du 17 octobre 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (B 011) - SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la commune, entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles conclue pour l'année civile 2013, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le département de l'Isère ;
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le département de l'Isère.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (B 012) - SANTE PUBLIQUE - Demandes de subventions et participations financières auprès de l'Agence Régionale de Santé pour des projets développés par la ville en matière de Santé Publique et Environnementale en 2013-2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) pour les projets "Nutrition Santé Bucco Dentaire", "Accompagnement Santé de personnes en précarité avec des troubles psychiques" et "Mise en place d'un jardin sentinelle".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (B 013) - SANTE PUBLIQUE - "Formation aux gestes qui sauvent" : convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour les années 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe, entre la ville de Grenoble et le département de l'Isère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (B 014) - SANTE PUBLIQUE - Semaine Sport-Santé: Avenant n° 2 à la convention d'objectifs du 5 janvier 2012 entre la ville de Grenoble et l'Office Municipal des Sports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 euros à l'Office Municipal des Sports de Grenoble ;
- que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (B 015) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants financiers entre la ville de Grenoble et des associations menant des actions financées dans le cadre du CUCS
Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme DESLATTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-après les subventions suivantes, dont le montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants :

. deux subventions de 2000 euros et trois subventions de 1000 euros à l'association Maison de l'Enfance Bachelard ;

. une subvention de 2000 euros à l'association Dojo grenoblois ;

. une subvention de 2000 euros à l'AGECSA ;

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Association Dojo Grenoblois : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT, M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN, M. VOIR - Pour : le reste

DELIBERATION N° 57 - (B 002) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la solidarité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et l'ADPA ;

- d'autoriser le versement à l'ADPA d'une subvention de fonctionnement de 78 555 € pour l'année 2013 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et ADAMS ;

- d'autoriser le versement à ADAMS d'une subvention de fonctionnement de 9 400 € pour l'année 2013 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et l'association APPUI ;

- d'autoriser le versement à l'association APPUI d'une subvention de fonctionnement de 16 554 € pour l'année 2013 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et les Petits Frères des Pauvres ;
- d'autoriser le versement à les Petits Frères des Pauvres d'une subvention de projet de 11 040 € pour l'année 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et l'Âge d'Or ;
- d'autoriser le versement à l'Âge d'Or d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour l'année 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et la Trottinette ;
- d'autoriser le versement à la Trottinette d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'année 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme HANFF, M. NOBLECOURT, M. DJELLAL, Mme PLET - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (B 003) - ACTION SOCIALE - Aides de la ville de Grenoble aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et les Restaurants et Relais du Cœur ;
- d'autoriser le versement à les Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 4 000€ pour l'année 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et Point d'eau ;
- d'autoriser le versement à Point d'eau d'une subvention de fonctionnement de 29 000€ pour l'année 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et Roms Action ;
- d'autoriser le versement à Roms Action d'une subvention de fonctionnement de 10 000€ pour l'année 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (B 006) - ACTION SOCIALE - Approbation de l'Avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale.
Intervention(s): Mme DESLATTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale de service aux familles, à intervenir entre la ville de Grenoble, le CCAS et la CAF,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 60 - (B 004) - VIE DES ASSOCIATIONS - Conventions de partenariat entre la ville de Grenoble, le CDOS de l'Isère et l'association SEVE : Cycles de formations 2013/2014 à l'attention des dirigeants associatifs et des bénévoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Isère.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Savoirs Émancipation Vie Étudiante (SEVE).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 61 - (B 005) - VOIES PUBLIQUES - Signature d'une convention avec la Régie des Eaux de Grenoble pour l'entretien des poteaux d'incendie, des canalisations d'eau sous pression et des branchements les desservant.

Un amendement est présenté par Mme PERRIER, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée, avec la Régie des Eaux de Grenoble, relative à l'entretien des poteaux d'incendie, des canalisations d'eau sous pression et des branchements les desservant, implantés sur la Commune et nécessaires à la lutte contre les incendies.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 62 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Adhésion de la ville de Grenoble à l'association Pacte PME.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'association Pacte PME,**
- **de mobiliser la somme de 5890 € pour cette adhésion**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 63 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au Salon de l'Immobilier d'Entreprise SIMI 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la participation de la Ville de Grenoble à l'édition 2013 du SIMI aux côtés des partenaires, sous la bannière "Grenoble Territoires",**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir relative à la participation au SIMI 2013 des partenaires suscités sous la bannière « Grenoble Territoires.**

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 64 - (D 015) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Partenariat avec la régie de quartier Villeneuve-Village olympique - apport en fonds associatif avec droit de reprise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder à la régie de quartier Villeneuve-Village olympique un apport en fonds associatif avec droit de reprise d'un montant de 10 000 €,**
- **d'approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération décrivant les modalités de cet apport,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, M. MOTTE - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 65 - (D 016) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Financement des projets portés par la Ville dans le domaine de l'emploi - année 2014 - demandes de subventions au titre du Fonds Social Européen

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les plans de financements pour l'année 2014 des opérations "intermédiation avec les entreprises", "accompagnement renforcé vers l'emploi" et "accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA",
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 66 - (D 017) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivité - Signature des contrats de performance des pôles de compétitivité MINALOGIC et TENERRDIS.
Intervention(s): M. VOIR, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de performance 2013-2018 des pôles de compétitivité MINALOGIC et TENERRDIS.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 4 " Communiste et Partenaires " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 67 - (D 018) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Subventions aux organisations syndicales locales : informations relatives à l'utilisation des subventions versées en 2012 et attribution de subventions au titre de l'année 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des rapports ci-annexés relatifs à l'utilisation par les organisations syndicales des subventions octroyées par la Ville en 2012,

- d'accorder aux organismes syndicaux, au titre de l'année 2013, les subventions suivantes :

- Union Locale CGT : 19 100 €
- Union locale CFDT : 15 890 €
- Union départementale Force Ouvrière Isère (UDFO 38) : 8 590 €
- Union locale CFE-CGC : 5 260 €
- Union départementale UNSA Isère : 4 740 €
- Fédération syndicale unitaire (FSU) : 3 700 €

- ces montants sont intégrés à la délibération "d'affectations de subventions sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 68 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Festival Le Millésime - Convention entre la ville de Grenoble et l'association du Millésime - Année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition, gratuitement, l'espace public place Victor Hugo pour organiser la manifestation " Millésime" du 5 au 20 octobre 2013,
- de verser à l'association du Millésime une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2013, cette subvention est intégrée à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,
- d'accorder les gratuités sur le prêt de matériel et les prestations liées aux espaces verts,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec ladite association.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 69 - (D 001) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de mise à disposition de locaux au Comité d'Action d'Aide aux Réfugiés Cabindais (C.A.A.R.C)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et le Comité d'Action d'Aide aux Réfugiés Cabindais (C.A.A.R.C),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 70 - (D 012) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie) : appui à un tourisme durable, facteur de développement local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'AFRAT, la convention annexée à la présente délibération,
- de verser à l'AFRAT une subvention d'un montant de 16 949 € au titre de l'année 2013, pour la mise en oeuvre du programme d'actions en matière de développement touristique. Ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 71 - (D 013) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention d'objectifs entre la Ville de Grenoble et le CHU de Grenoble dans le cadre du partenariat du CHU de Grenoble pour le CHU d'Oujda au Maroc.
Intervention(s): M. DETROYAT, Mme CRIFO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs ci-annexée entre la Ville de Grenoble et le CHU de Grenoble dans le cadre du partenariat du CHU de Grenoble pour le CHU d'Oujda au Maroc,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le CHU de Grenoble dans le cadre du partenariat du CHU de Grenoble pour le CHU d'Oujda au Maroc.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 72 - (D 003) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention d'attribution de subvention conclue en 2013 entre la ville de Grenoble et l'association Troisième Bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour l'année 2013, avec l'association "Troisième Bureau", un avenant financier d'un montant de 1 500 € pour l'organisation du 13ème Festival "Regards Croisés" 2013, qui a accueilli à Grenoble du 13 au 18 mai 2013, cinq écrivains de théâtre pour la présentation de leurs textes,
- que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 73 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Programme européen d'Education et de Formation Tout au long de la Vie / Partenariats Comenius Regio - Projet Les Images croisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet européen Les Images croisées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 74 - (D 004) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Minatec Entreprises - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Minatec Entreprises pour l'exercice 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 75 - (D 008) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML InnoVia - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Délibération : Retirée en séance.

DELIBERATION N° 76 - (D 009) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Territoires 38 pour l'exercice 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 77 - (D 010) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Isère Aménagement - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble à l'assemblée spéciale de la SPL Isère Aménagement pour l'exercice 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 78 - (E 015) - FINANCES - Création et adhésion de la ville de Grenoble à l'Agence France Locale

Intervention(s): M. KUNTZ, M. VOIR, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'AFL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, en tant que de besoin, l'accord cadre relatif à la constitution de l'AFL,
- d'approuver la participation de la ville de Grenoble à la création d'une société anonyme dénommée Agence France Locale - société territoriale, ayant pour objet de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, au financement de ses actionnaires dans les conditions prévues à l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents constitutifs de l'Agence France Locale - société territoriale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents constitutifs de l'Agence France Locale - société financière,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et/ou signer tous les autres actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la ville de Grenoble à l'AFL et à engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents,
- d'approuver l'acquisition d'une participation de la ville de Grenoble au capital de l'Agence France Locale - société territoriale, et d'une participation symbolique au capital de l'AFLSE, de telle sorte que l'apport en numéraire réalisé par la ville de Grenoble soit égal à un montant global de 10 000 €,
- de désigner Monsieur Michel DESTOT, représentant de la ville de Grenoble, en sa qualité de Maire, à l'Assemblée générale de l'AFLST et Monsieur Jérôme SAFAR, représentant suppléant, en sa qualité de Premier adjoint chargé des Finances, de la Politique de la Ville, de la Prévention et de la Sécurité,
- d'autoriser le représentant ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'AFLST et de sa filiale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.), dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec leurs attributions au sein de la ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 79 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et le SIVOM des Sept Laux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir entre la ville de Grenoble et le SIVOM des Sept Laux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 80 - (E 004) - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - Procédure de retrait de la ville de Grenoble du SIVOM des Sept Laux - Accord sur les modalités financières et patrimoniales du retrait

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord sur les modalités financières et patrimoniales du retrait de la ville de Grenoble du SIVOM des Sept Laux, lesquelles sont les suivantes :

. les biens acquis ou réalisés par le SIVOM des Sept Laux postérieurement à l'adhésion de la ville de Grenoble au syndicat restent la propriété de celui-ci ;

. les emprunts contractés par le syndicat pendant la période où la ville de Grenoble était membre du SIVOM des Sept Laux restent à la charge de celui-ci ;

- de transmettre cet accord à Monsieur le Préfet de l'Isère, afin que celui-ci puisse prendre l'arrêté préfectoral relatif à ce retrait.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 81 - (E 009) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Avenant n° 8 à la convention de concession, avenant n° 6 au cahier des charges annexé à la convention, et nouveau règlement de service.

Intervention(s): Mme CRIFO, M. SABRI, M. BRON, M. NOCODIE, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 8 à la convention de concession de chauffage urbain conclue le 7 mars 1983 entre la ville de Grenoble et la SAEML CCIAG,
- d'approuver l'avenant n° 6 au cahier des charges,
- d'approuver le règlement de service,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Annexe 2 "Tableau Prévisionnel : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 5 " Grenoble Objectif Citoyenneté"- Pour le reste.

- Le reste de la délibération : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 82 - (E 018) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Grenoble et les cinq autres collectivités délégantes, pour une étude relative à l'opportunité et à la faisabilité d'un projet de nouvelle unité de production de chauffage urbain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de groupement de commande ci-annexé, pour une étude relative au chauffage urbain d'un montant maximum de 20 000 euros hors taxes,
- d'accepter la répartition financière pour financer cette étude,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement,
- de désigner Madame Laure MASSON, comme représentant titulaire à la commission du groupement,
- de désigner M. Serge NOCODIE, comme représentant suppléant à la commission du groupement.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour le reste.

DELIBERATION N° 83 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Groupement de commandes entre la ville de Grenoble, le centre communal d'action sociale de Grenoble, la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole et la compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 84 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention complémentaire n° 2 relative au financement d'actions menées par la Ville de Grenoble en faveur des agents en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à :
- signer la convention complémentaire n° 2 relative au financement d'actions menées par la Ville de Grenoble en faveur des personnes handicapées, qui a pour objet de prolonger la durée de la convention n° 2008-73 C du 5 octobre 2011 ;
- de percevoir le reliquat du montant estimé de 175 435,92 euros par le FIPHFP.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 85 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention avec le centre de gestion de l'Isère pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation des sessions de sélection professionnelle ci-annexée.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 86 - (E 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de la dette due par Madame Christelle DEBAIN, qui s'élève à 543,30 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 87 - (E 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformation de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la transformation de poste figurant dans l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 88 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n° 13A173, 13A174, 13A176 et 13A177.

Délibération : Adoptée.

Vote séparés :

- PROJET DE RENOUVELLEMENT SOCIAL ET URBAIN VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE - Aménagement des espaces publics du quartier Arlequin - Secteur Rue

**MAURICE Dodero - lot 01 "VRD-MOBILIER- DEMOLITION" et lot 02 "ESPACES VERTS"
(Marchés nos 13A176 et 13A177) : Contre : 6 " Écologie et Solidarité " - Pour : le reste.**

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 89 - (E 006) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|---|--------------------|
| - Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse | 17 septembre 2013, |
| - Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales | 16 septembre 2013, |
| - Commission Solidarité | 18 septembre 2013, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2013
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **657364** (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

OFFICE DE TOURISME CHAMROUSSE 3 750,00

TOTAL ARTICLE 3 750,00

Article : **65737** (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

MAISON DE LA CULTURE (MC2) COOP CULTUREL 1 757 000,00

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF 600,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE 3 700,00

TOTAL ARTICLE 1 758 300,00

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

CHAUFFERIE CIEL - REGIE 2 C 52 389,48

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME 1 500,00
CNRS-AGENT COMPTABLE SECONDAIRE 900,00

TOTAL ARTICLE 54 789,48

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE 6 000,00
AMICALE SPORT MISTRAL DRAC JUDO 1 607,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE 800,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE 10 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38 10 500,00
GLISS EVENEMENT 6 202,00
GRENOBLE CHARTREUSE VOL LIBRE 1 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS 18 400,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL 10 000,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB 10 000,00
LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS 5 000,00
SPORT DANS LA VILLE 20 000,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE 6 000,00
AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE 1 500,00
ATEA - AVENIR TOUT EN ART 1 000,00
COLLECTIF COIN 3 000,00
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES 3 000,00

COMPAGNIE LES MUTINS	2 000,00
DAUPHYLACTERE	3 500,00
EKWATERA	3 000,00
EN SCENE ET AILLEURS	5 000,00
EPIDERME	2 000,00
FOLIEPHONIES	1 500,00
LE STUD	5 000,00
LES BOULES AU PLAFOND - ZONES D'EXPRESSION LIBRES	3 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	26 000,00
MIXLAB	20 000,00
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	34 901,21
REPERES GROUPE DE CREATION ARTISTIQUE	2 000,00
TEMPS RELATIF - ENSEMBLE VOCAL	4 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	15 500,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE	10 000,00

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

ASSOCIATION NATIONALE ETUDE DE LA NEIGE ET DES AVALANCHES-ANENA	5 000,00
AVF GRENOBLE - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES GRENOBLE	1 300,00
ETOILE CENTRE VILLE COMMERCE	2 390,00
FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU)	3 700,00
LE MILLESIME	25 000,00
MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE	2 500,00
ORGANISATION GENERALE DES CONSOMMATEURS DE L'ISERE (ORGECCO)	1 500,00
UNION DEPARTEMENTALE UNSA ISERE	4 740,00
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS - UFC QUE CHOISIR GRENOBLE	1 525,00
UNION LOCALE CFD	15 890,00
UNION LOCALE CFE CGC DE L'ISERE	5 260,00
UNION LOCALE CGT	19 100,00
UNION LOCALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE	8 590,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	16 949,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	1 500,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	1 200,00

Commission Solidarité

AAPPUI-AIDE AUX PERSONNES PAR UNE INTERVENTION	16 554,00
ADAMS/ASSOC. DAUPHINOISE D'ACTIONS MULTISERVICE	9 400,00
ADPA - AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES	78 555,00
CLUB EDMOND FLEG	800,00
CLUB LIBERATION	400,00
CLUB PINAL GARE BASTILLE	400,00
CLUB RENE LESAGE	400,00
CUISINE AMITIE	800,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	1 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	20 000,00
L'AGE D' OR	25 000,00
LES MENESTRELS	6 300,00
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	11 040,00
LEV TOV	400,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	13 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	2 000,00
POINT D'EAU	29 000,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	4 000,00
RETRAITES DE LA CITE	400,00
ROMS ACTION	10 000,00
SAVOIRS POUR REUSSIR ISERE	700,00
ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT. D'INFORMATION LOGEMENT DE	11 732,00

L'ISERE	
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE	3 000,00
RELAIS OZANAM	5 000,00
ADATE	27 600,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	2 000,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	500,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	400,00
DOJO GRENOBLOIS	2 000,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	2 000,00
LA POUSADA	1 000,00
ME BACHELARD	6 000,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 500,00
COLLEGE FANTIN LATOUR	1 000,00
CONCILIATEURS DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE	1 000,00
ECOLE DE LA PAIX	8 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	8 000,00
LE PLATEAU	9 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	3 000,00
PASSIBLE	2 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	10 000,00
ACAI/ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE DE L'ISERE	1 000,00
CENTRE CULTUREL JUIF	8 500,00
SYNDICAT DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ISERE	5 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	8 500,00
ASCOP (ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA CONDITION PHYSIQUE)	2 000,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE L'ISERE	2 200,00
ASSOCIATION FRANCAISE CULTURE HORS SOL	700,00
ASSOCIATION PERINATALE ALPES-ISERE	1 000,00
CLUB COEUR ET SANTE	1 800,00
COMITE DE L'ISERE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	1 000,00
COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE	4 500,00
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD)	2 500,00
EDUCATION PAR L'ART	500,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS	2 000,00
INTERMED	500,00
ME BACHELARD	1 000,00
ODPHI - OFFICE DPTAL DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ISERE	2 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	1 000,00

TOTAL ARTICLE 749 635,21

TOTAL BUDGET 2 566 474,69

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Jérôme SAFAR

Affichée le

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Dojo Grenoblois : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, M. STORNY, Mme DABROWSKI, Mme NÉCIB, M. BETTO, Mme PLET, Mme PERRIER, Mme DESLATTES, M. DERBAL, Mme VINCENT, Mme EL HADDAD, M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN, M. NOBLECOURT, M. VOIR, Mme DIENG, Mme VUAILLAT, M. DJELLAL, Mme SALAT, M. DETROYAT, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. MOTTE, Mme HANFF - Pour : le reste

DELIBERATION N° 90 - (E 008) - FINANCES - Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité - Fixation du coefficient multiplicateur unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,44 à compter du 1er janvier 2014

- d'appliquer ce coefficient aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Grenoble.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 91 - (E 012) - FINANCES - Décharge de responsabilité et remise gracieuse en faveur de régisseurs suite à mise en débet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De donner un avis partiellement favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes de la piscine des Dauphins pour un montant de 23,23 euros à charge de la ville ;

- De donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes de la piscine Jean Bron pour un montant de 239,85 euros à charge de la ville ;

- De donner un avis partiellement favorable à la remise gracieuse pour la régie de recettes et d'avances de Cabaret Frappé pour un montant de 10 000 euros à charge de la ville ;

- De donner un avis partiellement favorable à la remise gracieuse pour la régie d'avances des frais de formation pour un montant de 234,55 euros à charge de la ville ;

- De donner un avis partiellement favorable à la remise gracieuse pour la régie d'avances des frais de mission pour un montant de 3 904,63 euros à charge de la ville.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 92 - (E 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Jury de maîtrise d'oeuvre pour la démolition des anciens bâtiments Lycée Mounier
- le 25 juin 2013 à Lyon - P. BRON

Réunion plénière dans le cadre du dispositif ZFU organisée par Entreprises et Territoires d'Avenir
- le 25 juin 2013 à Paris - A. DJELLAL

Assemblée Générale ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Nationale des Missions Locales
- le 4 juillet 2013 à Dijon - A. DJELLAL

Rencontre avec Hubert VEDRINE, ancien Ministre des Affaires Etrangères
Réunion du bureau de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
- du 9 au 11/07 2013 à Paris - B. BETTO

Rencontre Nationale des Elus, organisée par la Fédération nationale des Elus Socialistes et Républicains sur le thème "Culture et cohésion sociale/personnes handicapées"
- les 11 et 12 juillet 2013 à Avignon - S. GEMMANI

Réunion de synthèse SRI-SI (Stratégie Régionale d'Innovation - spécialisation intelligente)
- le 12 juillet 2013 à Lyon - B. BETTO

Comité de coordination régionale du service civique
- le 12 juillet 2013 à Lyon - H. VINCENT

Assises de l'égalité
- le 13 juillet 2013 à Paris - L. EL HADDAD

60ème anniversaire du jumelage avec le Vespa Club de Turin
- le 20 juillet 2013 à Turin - A. PILAUD

Journée du Souvenir organisée par l'Amicale des Anciens de la Section Porte
- le 13 août 2013 à Poursollet (Massif Taillefer) - P. VOIR

Séminaire d'Amiens sur le thème "la réforme des rythmes scolaires"
- le 27 août 2013 à Amiens - P. BRON

Rencontre avec Mme Stéphanie PAIX, Présidente du directoire de la Caisse d'Épargne de Lyon
- le 30 août 2013 à Lyon - E. BARACETTI

Réunion au Ministère de l'Intérieur sur les ZSP
- le 4 septembre 2013 à Paris - J. SAFAR

Rendez-vous avec Monsieur GENCE, Directeur Général VINCI Immobilier et Monsieur PORQUET, Directeur délégué de la Direction du Développement Urbain de GDF SUEZ
- les 5 et 6 septembre 2013 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

Copil de la campagne régionale 2013 d'info du public sur les risques industriels majeurs
- le 6 septembre 2013 à Lyon - E. PERRIER

Annonce officielle des résultats du Label national écoquartier
- les 9 et 10 septembre 2013 à Paris - J. SAFAR

Réunion de la Commission paritaire nationale EMPLOI-FORMATION
- le 10 septembre 2013 à Paris - A. DJELLAL

Rencontre du Réseau Français des Villes Santé
Rendez vous à l'École des Hautes Études Santé publique
Colloque International sur le thème "Dynamiques Urbaines et Enjeux Sanitaires"
- du 10 au 13 septembre 2013 à RENNES-PARIS-NANTERRES - P. VOIR

Concert des Musiciens du Louvre de Grenoble à l'Opéra Garnier
- les 12 et 13 septembre 2013 à Paris - E. BARACETTI

Groupe de travail "Mobilités sociales" Refondation de la politique d'intégration
- le 13 septembre 2013 à Paris - A. DJELLAL

Trophée Manu HOSTACHE et championnat de France open de Poussée Bob
- le 14 septembre 2013 à La Plagne - S. DRULHON

Réunion des Elus des villes membres du CoFraCIR
- le 17 septembre 2013 à Paris - L. EL HADDAD

Réunion Commission Education AMGVF
- le 18 septembre 2013 à Paris - P. BRON

Commission Sécurité AMGVF
- le 18 septembre 2013 à Paris - J. SAFAR

Rencontres Nationales des Polices Territoriales
- le 19 septembre 2013 à Evry - IL. NECIB

13ème Conférence des Villes
- les 24 et 25 septembre 2013 à Paris - B. DOUTRIAUX, A. BLANC-TAILLEUR, B. DIENG, B. BETTO

Intervention à un atelier sur le thème "Villes et le changement climatique" dans le cadre du jumelage Grenoble-Sfax
- les 25 et 26 septembre 2013 à Sfax (Tunisie) - Ph. DE LONGEVIALLE

Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Missions Locales
- les 26 et 27 septembre 2013 à Bordeaux - A. DJELLAL

Délibération : Adoptée à l'unanimité.
Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 93 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble auprès de l'assemblée générale du GHE AGIR - modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner M. Abderrahmane DJELLAL, en qualité de représentant suppléant de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de cet organisme :

Assemblée Générale

Titulaire

- M. Gildas LAERON

Suppléant

- M. Abderrahmane DJELLAL

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour le reste.

DELIBERATION N° 94 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50

ANNEXE(S)

EDUCATION : Autorisation à signer la convention relative au Projet Educatif de Territoire**Monsieur Paul BRON expose,**

Mesdames, Messieurs,

Récemment votée au Parlement, la politique de refondation de l'École de la République correspond à une profonde évolution du système éducatif. Elle s'appuie notamment sur la création de 60 000 postes dans l'Éducation nationale, la priorité donnée au premier degré, la scolarisation des enfants de moins de trois ans, le développement de l'école numérique ou encore la remise en place d'une véritable formation des personnels enseignants. Au-delà, elle vise à impliquer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative au service de la réussite de tous les enfants et adolescents. Avec cette loi, les communes sont pour la première fois au cœur de l'évolution du système éducatif.

La réforme des rythmes de l'enfant participe de ce mouvement. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a pour premier objectif d'alléger le temps de classe en le répartissant de manière plus équilibrée au sein de la semaine, sur quatre jours et demi. Ce lissage du temps d'enseignement libère ainsi du temps familial ou périscolaire pour les enfants. Il induit donc de réfléchir à une meilleure articulation entre les différents temps de l'enfant et conduit à une nécessaire réflexion partenariale entre responsables de ces temps.

Le Projet Educatif de Territoire, mentionné dans la loi relative à la refondation de l'École de la République, la circulaire du 20 mars 2013, ainsi que le décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial, institue donc l'objectif "d'éducation partagée" ou de "coéducation", seul horizon capable de construire des parcours éducatifs et personnels cohérents pour les enfants et adolescents. Il constitue l'outil de définition collective d'un projet périscolaire de qualité, partagé entre acteurs. Il vient ainsi compléter le Projet éducatif local, pour les villes qui s'en sont dotées.

En effet, la ville de Grenoble est investie de longue date dans les questions éducatives. Ce sont près de 43 millions d'euros qu'elle consacre chaque année aux actions éducatives, sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Au-delà de ses missions obligatoires concernant le personnel des écoles, la construction et l'entretien des locaux des écoles maternelles et élémentaires ou l'obligation de scolarité, la Ville de Grenoble poursuit une politique éducative ambitieuse.

Cette ambition éducative s'est traduite par **l'adoption le 28 mai 2009 par le Conseil Municipal du Projet Educatif grenoblois**. Défini en partenariat avec les différents acteurs de la communauté éducative – associations socioculturelles, Éducation Nationale, parents d'élèves, mais aussi des institutions comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - il poursuit trois priorités transversales : agir pour l'égalité des chances et la réduction des

inégalités, favoriser la mixité sociale et l'ouverture sur le monde et mettre en œuvre une éducation partagée, fondée sur le respect des rôles de chacun et la mutualisation des énergies et des compétences. Quatre ambitions éducatives sont mises en avant : assurer la continuité éducative, s'engager en faveur des enfants les plus en difficulté, favoriser l'ouverture à la culture et au monde, mobiliser une dynamique d'acteurs. Les dix-neuf actions définies dans le cadre du Projet Educatif traversent les temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et s'adressent aux enfants et adolescents de 0 à 18 ans. Le Projet Educatif, conclu pour la période 2009-2014, est actuellement en cours d'évaluation, avec l'appui d'un cabinet de consultants externe.

Le Projet Educatif de Territoire, joint en Annexe 1 à la présente délibération, s'inscrit dans les objectifs de la politique éducative de la Ville de Grenoble formalisée en 2009 par le Projet éducatif grenoblois. Sans s'écarter des valeurs portées par la Municipalité, dans ce cadre le PÉdT permet d'en renouveler les ambitions sur trois axes notamment :

- la définition d'un projet périscolaire pour la Ville de Grenoble en articulation avec le temps scolaire et le temps familial, qui permette : le développement de l'offre en matière d'ateliers éducatifs sur l'ensemble des écoles de la Ville dès la grande section de maternelle, l'accroissement de la qualité de l'intervention et le soutien particulier aux enfants les plus en difficultés.
- la méthode de concertation déployée dans le cadre de la définition des nouveaux rythmes scolaires et des projets périscolaires par école ou par bassin de vie, qui s'inscrit dans une ambition portée par la Ville en matière de démocratie locale et de dialogue avec la population.
- la collaboration entre les différents acteurs de l'éducation : collectivités locales, Education nationale et autres services de l'Etat, associations et fédérations, parents d'élèves, qui permet de fédérer les énergies au bénéfice des enfants et des familles, notamment celles les plus éloignées de l'offre éducative.

La convention (Annexe 2) qui vous est ici proposée formalise l'accord relatif à l'éducation partagée entre la Ville de Grenoble, la Préfecture de l'Isère et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale autour de ce Projet Educatif de Territoire. En date du 10 septembre le préfet de l'Isère a validé le PÉdT pour une durée de 3 ans.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui accompagne fortement les politiques éducatives dans le cadre de sa contractualisation avec les communes et les associations est également associée à son instruction. Comme il est prévu par le décret du 2 août 2013, la CAF pourra soutenir financièrement les communes qui mettent en œuvre la réforme des rythmes scolaires, lorsqu'elles ont déposé un Projet Educatif de Territoire, par le versement d'une subvention spécifique au titre du projet périscolaire. Au-delà du fonds d'amorçage prévu par le gouvernement (50€ par enfant scolarisé), ces subventions viendront atténuer le coût de la réforme pour les communes.

Enfin, un comité de pilotage partenarial assurera le suivi et la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire, au sein duquel tous les acteurs de l'éducation peuvent être représentés. Une évaluation du PÉdT est également prévue qui permettra d'en mesurer l'application, les effets et la façon dont il favorisera l'émergence d'une politique éducative renouvelée.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 17 septembre 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au **Projet Educatif de Territoire**, ci-annexée, avec la **Préfecture de l'Isère** et la **Direction Académique des Services de l'Education Nationale**.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou concours pour la mise en oeuvre du projet périscolaire auprès des institutions partenaires de la Réforme.

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Paul BRON

Affichée le :

**Droits d'inscription au Conservatoire de Grenoble – Parcours Cursus –
 Saison 2013 / 2014**

* Formules de calcul des exemples de tarifs en fonction des QF

Quotient familial (QF)	Tarif
3000 et plus	694,70 €
de 2501 à 3000	$QF \times 0,07221429 + 478,05714285$
de 2001 à 2500	$QF \times 0,08486031 + 446,44209248$
de 1401 à 2000	$QF \times 0,40433871 - 192,83419355$
de 901 à 1400	$QF \times 0,29158316 - 34,97643286$
de 601 à 900	$QF \times 0,29157697 - 34,96775969$
de 381 à 600	$QF \times 0,46716895 - 140,32136986$
380 et moins	37,20 €

AFFAIRES CULTURELLES : Subventions aux opérateurs du secteur culturel : "Observatoire des Politiques Culturelles", "MixLab", "Ligue de l'Enseignement de l'Isère-Le Méliès" et Le "Stud" - conventions et avenants.

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre de Grenoble, Musée de Grenoble, Muséum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs, dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Il vous est ainsi proposé de conclure avec les opérateurs du secteur culturel les conventions et avenants aux conventions pour l'année 2013, joints en annexe.

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutiens au titre de	Observations
1	"Observatoire des Politiques Culturelles"	34 901,21 €	Aide au fonctionnement général	Convention annuelle
2	"MixLab"	20 000 €	Programme d'activités 2013	Avenant n° 2 à la conv. (CM 17/12/12 68 850 € et CM 08/07/13 80 000 €)
3	"Ligue de l'enseignement de l'Isère-Le Méliès"	26 000 €	Programme d'activités 2013	Convention annuelle
4	Le "Stud"	5 000 €	Programme d'activités 2013	Avenant n° 1 à la conv. (CM 28/01/13 80 000€)

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ; fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 17 septembre 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenants ci-annexés, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;**
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2013**

AVENANTS AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2012	Objet de la subvention proposée	Subvention 2013	
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà notifiée	proposée
2 avenant financier	GSMHUC Handball	14-janv-2013	31-déc-2013	90 000 €	fonctionnement complémentaire 2013	90 000 €	10 000 €
		délibération 60-C009 du 17/12/2012					
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club	14-janv-2013	31-déc-2013	193 000 €	fonctionnement complémentaire 2013	193 000 €	10 000 €
		délibération 60-C009 du 17/12/2012					
2 avenant financier	AJA Villeneuve	17-janv-2013	31-déc-2013	36 000 €	Subvention exceptionnelle 2013	36 000 €	6 000 €
		délibération 60-C009 du 17/12/2012					
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	10-janv-2013	31-déc-2013	65 500 €	4ème édition Grenoble Ekiden le 29 juin 2013 - solde	81 213 €	10 500 €
		délibération 60-C009 du 17/12/2012					
Total						36 500 €	

Tableau Prévisionnel des Emplois - Ressources Chauffage Urbain avec NUP 32 M€

Annexe à la délibération N° 81 - E009

	2008/2008	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Total 2009 - 2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Total 2012 - 2018	Total 2008 - 2018	
NOUVEAUX INVESTISSEMENTS CORPORELS en K€														
-	Chaufferies	5 756	1 210	1 907	2 847	4 527	2 800	3 000	2 100	3 100	3 100	18 627		
	Fonctionnement clients		2 253	1 204	1 230	3 355	2 300	2 300	2 000	2 000	2 000	13 955		
	AED							1 750	4 250			6 000		
	Sous total	5 756	3 463	3 111	4 077	7 882	5 100	7 050	8 350	5 100	5 100	38 582		
	Reseaux		6 020	4 573	5 340	2 879	2 100	1 800	1 500	1 500	1 500	11 279		
	A.U.P						3 000		10 000	19 000		32 000		
	CEH													
	Sous-total	-5 796	-10 413	-7 794	-11 017	-10 761	-7 200	-11 850	-18 850	-25 600	-6 600	-81 961	-118 571	
	AUTRES INVESTISSEMENTS ou SIMILAIRES	-354	-666	-1 069	-669								-2 768	
	Total	-8 150	-11 079	-8 863	-11 686	-10 761	-7 200	-11 850	-18 850	-25 600	-6 600	-81 961	-119 639	
-	REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	-3 588	-3 663	-3 808	-3 910	-4 421	-4 196	-4 550	-5 263	-5 761	-6 562	-30 863	-45 570	
+	RESULTAT après IS	3 988	3 665	2 989	644	14	331	578	513	566	474	2 475	13 642	
+	AMORTISSEMENTS en K€													
	CHauffage Urbain, RESEAUX	2 097	3 210	4 010	4 837	7 850	5 305	5 565	5 567	5 948	6 220	33 469		
	ED							22	141	300		763		
	CEH													
	A.U.P							30	280	710	1 260	2 240		
	Sous-Total	2 897	3 210	4 209	4 837	7 850	5 305	5 637	5 922	6 958	7 200	38 472		
	Ceduité	1 839	1 939	1 939	1 936	1 939	1 162	1 152	1 152	1 152	1 152	7 599		
	Total	4 930	5 149	6 148	6 776	6 789	6 467	5 789	7 074	8 110	8 952	44 171	67 174	
=	EMPRUNTS A CONTRACTER	-666	-6228	-3614	-8176	-5979	-4608	-9073	-17526	-22705	-3726	-56017	-84793	
	VARIATION DETTES FINANCIERES	2728	-3365	294	-4266	-5558	-4112	-4483	-12263	-15924	2826	-35214	-38823	

Tableau Prévisionnel des Emplois - Ressources Chauffage Urbain avec NUP 32 ME

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Total 2009 - 2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Total 2012 - 2018	Total 2008 - 2018
- NOUVEAUX INVESTISSEMENTS CORPORELS en K€													
Chauffères	5 795	1 210	1 907	2 947		4 927	2 800	3 000	2 700	3 100	3 100	19 627	
Raccordement clients		2 253	1 204	1 230		3 355	2 300	2 300	2 000	2 000	2 000	13 955	
ED	5 795	3 493	3 111	4 077				1 750	4 250			8 000	
Sous total						7 882	5 100	7 050	8 950	5 100	5 100	38 582	
FMSBPA		6 920	4 673	5 940		2 879	2 150	1 800	1 500	1 500	1 500	11 279	
NUP								3 000	10 000	13 000		32 000	
CEA													
Sous total						-10 751	-7 200	-11 650	-19 950	-25 600	-6 600	-81 861	-115 971
Autres investissements	-5 795	-10 413	-7 754	-11 017	-35 010								
Total						-10 751	-7 200	-11 850	-25 660	-25 660	-6 600	-81 861	-27 588
- REMBOURSEMENTS EMPRUNTS													
Total						-4 421	-4 196	-4 550	-5 253	-5 781	-6 552	-30 833	-45 970
+ RESULTAT après IS													
Total						14	331	578	513	565	474	2 475	15 642
+ AMORTISSEMENTS en K€													
CHAUFFAGE URBAIN avec RESEAUX													
ED	2 891	3 210	4 010	4 837		4 850	5 305	5 555	5 561	5 918	6 220	33 469	
CEA								22	141	300	300	763	
NUP													
Sous total													
ED	2 891	3 210	4 205	4 837		4 850	5 305	5 637	5 822	6 358	7 800	36 472	
CEA	1 939	1 539	1 939	1 939		1 939	1 152	1 152	1 152	1 152	1 152	7 699	
Total						6 789	6 457	6 789	7 074	8 110	8 952	44 171	67 174
EMPRUNTS A CONTRACTER													
Total						-8 558	-6 226	-6 073	-17 526	-22 705	-37 26	-56 017	-84 793
= VARIATION DETTES FINANCIERES													
Total	2 728	-2 325	294	-4 268	-3 609	-39 655	-412	-4 483	-12 263	-15 924	28 235	-35 214	-38 823

Annexe à la délibération N° 87. E002

- TRANSFORMATION DE POSTE -

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ressources Humaines et Relations Sociales	Prospectives et vie au travail	-	Rédacteur	Attaché

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A473	Démolition et reconstruction d'un escalier extérieur - Avenue de Constantine à la Villeneuve Lot 1 Gros Œuvre	TDMI 38 800 PONT DE CLAIX	13 437.50	21/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
12A475	Démolition et reconstruction d'un escalier extérieur - Avenue de Constantine à la Villeneuve Lot 3 Electricité	DUNELEC 38420 LE VERSOUD	1 962.40	21/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T143	Mise en accessibilité de la copropriété de l'Arche - 10-12 rue du Vercors	RIVAL ENVIRONNEMENT 38470 VINAY	Montant de base : 10 618.50 Prestation supplémentaire : 2 030.50	23/05/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13T051	Maison du Tourisme - 14 rue de la République - Création d'un wc PMR Lot 2 - Plomberie	ECCI 38600 FONTAINE	8093.88	03/05/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T059	Démolition des chalets Bajatière Lot 2 Démolition infrastructure et superstructures	VDTP 38250 VILLARD DE LANS	14 630.50	29/05/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T203	Ensemble Clos d'Or - Démolition du siège du GF38 Lot 2 - Démolition infrastructure et superstructure	EGT 38180 SEYSSINS	5 230.00	21/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T209	Travaux de menuiseries intérieures bois dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Groupe scolaire Ferdinand Buisson Travaux d'aménagement 2013	ENTREPRISE BOUCHET 38950 ST MARTIN LE VINOUX	16 394.01	27/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T212	Construction d'un espace de restauration Maison de l'enfance Prémol Lot 3 - Charpente bois - Couverture	ECBI 38210 ST QUENTIN /ISERE	1 461.60	05/07/13	Marché à prix global et forfaitaire

13T229	Maison des habitants les Baladins 31 place des Géant 38100 Grenoble Restructuration de l'accueil lot 13 - Pavés de verre	ETRA 38140 RIVES	11 520,00	05/08/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T231	Ecole maternelle Les Buttes Travaux de démolition et de confortement Lot 7 - rdeaux métalliques	FERMITECH 38140 RENAGE	1 250,00	26/07/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T142	Maison du Tourisme - 14 rue de la République -Rénovation de la sous station Lot 3 - Calorifuge	CEI 38180 SEYSSINS	7 500,00	22/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T262	Travaux d'électricité dans les bâtiments de la ville de Grenoble Marché subséquent à l'accord cadre 11A470 Ecole maternelle Les Buttes réaménagement marché complémentaire au marché 13T083 Lot 3 - Electricité - Alarme incendie - Alarme intrusion	SPZE 38320 EYBENS	12 619,95	30/07/13	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13T211	Stade Teisseire - Vestiaire Tribune Travaux de prévention de la légionelle lot unique sanitaire	ETS TRAPANI 38180 SEYSSINS	36 742,82	27/07/13	Marché à prix global et forfaitaire
12A445	Démolition de l'école élémentaire Mistral Lot 02 Démolition	ALLOUARD 38 350 LA MURE	49 945,00	20/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T175	Construction d'un auvent en structure en bois sur la station essence du site de Rochefort	AVENIR BOIS 38450 VIF	Montant de base : 29 278,32	13/08/13	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

13T050	Maison du Tourisme - 14 rue de la République - Création d'un wc PMR Lot 1 - Sanitaire encastrable à nettoyer automatique	SAGELEC 44154 ANCENIS	33 399.00	02/05/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T083	Ecole primaire Les Buttes - Réaménagement Lot 3 - Electricité - Alarme incendie - Alarme intrusion	SP2E 38320 EYBENS	Montant de base : 38 044.19 Prest Suppl. 1 : 392.00 Prest Suppl. 2 : 3 520.00 Prest Suppl. 3 : 2 800.00	14/05/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T155	Ecole primaire Jean Macé - Installation de bâtiments modulaires Lot 2 - Démolition maçonnerie	ETRA 38140 RIVES	40 903.90	24/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T141	Maison du Tourisme - 14 rue de la République - Renovation de la sous station Lot 2 - Régulation	MOROT SA 38120 ST EGREVE	24 480.00	29/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T226	Travaux de cloisons - Faux plafond - projection dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Maison des habitants les Baladins Restructuration de l'accueil	SAIT 38320 BRESSON	22 112.72	07/08/13	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A474	Démolition et reconstruction d'un escalier extérieur - Avenue de Constantine à la Villeneuve Lot 2 Escalier métallique - Serrurerie	ERG 38 420 DOMENE	69 920.00	21/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T144	PGUS - 1 RUE ADRIEN RICARD - LOT UNIQUE VRD	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE 38432 ECHIROLLES	77 365.00	26/06/13	Marché à prix global et forfaitaire

12A429	Piscine des Dauphins - Amélioration technique - Prévention de la légionelle - Phase 2	L'EAU PURE S.A 39008 LONS LE SAUNIER	Montant de base : 54 750,00 Prestation supplémentaire : 5 650,00	13/02/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T208	Construction d'une salle de concert pour les musiques amplifiées lot 18 - travaux d'aménagement extérieurs	MOULIN TP 38191 BRIGOUD	Prestation alternative : 50 956,40	28/08/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T058	Démolition des chalets Bajatière Lot 1 - Désamiantage	TOMAI 38240 VOUREY	80 000,00	30/05/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T084	Ecole primaire Les Buttes - Réaménagement Lot 4 - Chauffage - Ventilation - Sanitaire	ECCI 38600 FONTAINE	65 101,67	17/05/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T164	Le foyer de l'étudiant - 4 rue Saint Ursule Adaptation des réseaux d'eau chaude sanitaire et réfection des réseaux d'eau froide	DUMOLARD SA 38100 GRENOBLE	Montant de base : 49 988,94 option 1 : 2 314,73 option 2 : 1 794,87 option 3 : 7 308,00	17/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T192	Ensemble du bureau d'Alliance 88 et 90 rue des Alliés - 38100 Grenoble Rénovation de la régulation C4 et C5 Lot unique Régulation / Chauffage	MOROT SA 38120 ST EGREVE	76 495,00	19/07/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T154	Travaux d'électricité dans les bâtiments de la Ville de Grenoble MJC les Eaux Claires - Travaux de mise en conformité	JBM SARL 38130 ECHIROLLES	62 601,73	17/05/13	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

13T140	Maison du Tourisme - 14 rue de la République -Rénovation de la sous station Lot 1 - Chauffage	E2S 38600 FONTAINE	54 695.16	21/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13T156	Désamiantage du local sous station 14 rue de la République Grenoble (sous parking Lafayette)	TOMAI 38240 VOUREY	59 615.00	10/07/13	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A459	Conservatoire à rayonnement régional Lot 01 - Désamiantage	SIDE 76480 ANNEVILLE AMBOURVILLE	Base : 73 082,30 PA 1 : 1 200,00 PS 3 : 6 213,00 PS 4 : 9 692,00 PS 5 : 7 369,00	22/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13A041	Marché de mainse d'œuvre - Eglise Saint André - Restauration du clocher	OLIVIER NAVIGLIO 69002 LYON	128 016,00	01/07/13	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13A148	Stade Bachelard - Vestiaires sud - Rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire	TRAPANI FRERES 38180 SEYSSINS	140 196,61	28/06/13	Marché à prix global et forfaitaire	
13A172	Travaux de rénovation de chaussées 2013 rue des Eaux Claires (entre la rue Joseph Bouchayer et la rue Charles Peguy)	COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE 38432 ECHIROLLES	188 800,00	01/07/13	Marché à prix global et forfaitaire	
13A159	Village Olympique - Travaux de réaménagement de la rue Christophe Turc en béton désactive lot unique - VRD	SOLS ALPES 38113 VEUREY VOROIZE	Minimum : 80 000,00 Maximum : 190 000,00	26/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
12A508	Renouvellement urbain de la Villeneuve - Secteur Arlequin Construction d'un nouveau parking - Lot 08 Peinture	PEINTA CONCEPT 69 200 VENISSIEUX	174 900,00	13/08/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieure à 1 000 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A444	Démolition de l'école élémentaire Mistral Lot 01 Désamiantage	VALGO 31128 PORTET SUR GARONNE	236 916,90	20/06/13	Marché à prix global et forfaitaire	
13A086	Ecole primaire JEAN MACE - Installation et location de bâtiments modulaires	PORTAKABIN 38340 VOREPPE	Tranche ferme : 233 067,00 Tr. Cond. 1 : 56 005,00	27/06/13	Marché à prix global et forfaitaire	
13A103	Travaux de menuiserie intérieure bois dans les bâtiments de la ville de Grenoble Marché subséquent à bons de commande multi-attributaires	DAUPHINE MENUISERIE 38130 ECHIROLLES	Maximum : 380 000	18/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
13A104	Travaux de menuiserie intérieure bois dans les bâtiments de la ville de Grenoble Marché subséquent à bons de commande multi-attributaires	BOUCHET FRERES 38950 ST MARTIN LE VINOUIX	Maximum : 380 000	24/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

13A105	Travaux de menuiserie intérieure bois dans les bâtiments de la ville de Grenoble Marché subséquent à bons de commande multi-attributaires	EURO CHARPENTE OLIVEIRA 38470 VINAY	Maximum : 380 000	18/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A184	Travaux de rénovation de chaussées 2013 - Rue Léon Jouhaux (entre le boulevard Clémenceau et la rue Moyrand) Marché subséquent à l'accord cadre 09A553	EUROVIA 38434 ECHIROLLES	271 964,00	24/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A082	Amenagement du jardin partage du Carré Vert - Quartier Jouhaux	TOUTENVERT 38160 CHATTE	Montant de base : 241 339,60 PS 1 : 8 817,00 PS 6 : 3 225,00	02/08/13	Marché à prix global et forfaitaire
13A107	Projet de renouvellement social et urbain de la Villeneuve / Village Olympique - Aménagement des espaces publics du quartier Arlequin - Secteur Arlequin nord et crique central lot 02 - Espaces Verts	ISS ESPACES VERTS 38240 MEYLAN	Minimum : 500 000,00 Maximum : 1 000 000,00	02/08/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A163	Renouvellement urbain de la Villeneuve - Secteur Arlequin - Construction d'un nouveau parking Lot 5 - Portes de garages	ISERE DOMOTIQUE 38400 SAINT MARTIN D'HERES	363 895,40	19/08/13	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 5 150 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et soit forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13A106	Projet de renouvellement social et urbain de la Villeneuve / Village Olympique - Aménagement des espaces publics du quartier Arlequin - Secteur Arlequin nord et crique central lot 01 - Terrassement ouvrage et petit génie civil - Revêtement, bordures, signalisation, mobiliers, carrefours à feu, SLT, réseaux	EUROVIA 38434 ECHIROLLES	seuil minimum : 2 750 000,00 seuil maximum : 5 500 000,00	02/08/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13A123	ACHAT D'UNIFORME lot 2 - Vêtements motards Police Municipale	PROMO COLLECTIVITES 95140 GARGES LES GONESSE	Maximum : 10 000,00	11/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A124	ACHAT D'UNIFORME lot 3 - Vêtements vététistes Police Municipale	PROMO COLLECTIVITES 95140 GARGES LES GONESSE	Maximum : 10 000,00	11/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A128	ACHAT D'UNIFORME lot 7 - Accessoire	BBLUES BRODEURS 38360 SASSENAGE	Maximum : 10 000,00	11/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT					
13A122	ACHAT D'UNIFORME lot 1 - Pantalons et combinaison	PROMO COLLECTIVITES 95140 GARGES LES GONESSE	Maximum : 50 000,00	11/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A125	ACHAT D'UNIFORME lot 4 - Vêtements vététistes Police Municipale	FROHMAN UNIFORMES 57130 JOUY AUX ARCHES	Maximum : 44 000,00	11/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

13A126	ACHAT D'UNIFORME lot 5 - Chaussures	RIVOLIER 42173 ST JUST SAINT LAURENT	Maximum : 40 000.00	11/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A127	ACHAT D'UNIFORME lot 6 - Blousons et vestes / prestation supplémentaires pour l'achat de vêtements de cérémonie pour la Police Municipale	BBLUES BRODEURS 38360 SASSENAGE	Maximum : 35 000.00	11/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13F063	Location et maintenance d'une machine à affranchir	PITNEY BOWES 93456 LA PLAINE SAINT DENIS	Prestation alternative Maximum : 35 000.00	09/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13F043	Impression de documents grands formats (affiches) destinés à la communication institutionnelle de la ville de Grenoble	LANOGRAPH 65300 LANNEMEZAN	Maximum : 40 000.00	06/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13F018	Achat de livres scolaires	PAPETERIES PICHON 42353 LA TALAUDIERE	Maximum : 82 500.00	06/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13A087	Achat de séjours classes de découvertes avec nuitées pour les classes élémentaires de la Ville de Grenoble a Echarrière - année scolaire 2013/2014	Le Bois de Lune 38112 MEAUDRE	Maximum : 155 000,00	16/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
13A042	Acquisition de véhicules berlines - Lot 1 Berlines essence et diesel Accord-cadre multi-attributaire	AUTO LOSANGE 38600 FONTAINE	Maximum : 139 000,00	25/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
13A042	Acquisition de véhicules berlines - Lot 1 Berlines essence et diesel Accord-cadre multi-attributaire	FAF BY MY CAR 38130 ECHIROLLES	Maximum : 139 000,00	26/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
13A042	Acquisition de véhicules berlines - Lot 1 Berlines essence et diesel Accord-cadre multi-attributaire	SIMCA PEUGEOT BERNARD 38000 GRENOBLE	Maximum : 139 000,00	25/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
13A042	Acquisition de véhicules berlines - Lot 1 Berlines essence et diesel Accord-cadre multi-attributaire	SPAA TOYOTA 38170 SEYSSINET PARISET	Maximum : 139 000,00	25/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
13A161	Achat d'un camion grue avec benne type PTAC 19T	VALENCE VEHICULES INDUSTRIELS	138 550,00	30/07/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieure à 1 000 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13A162	Marché subsequent n°4 à l'accrod cadre mono-attributaire n°10A034 Achat de matériels informatiques et réalisation de prestations associées	AZA 38240 MEYLAN	Minimum : 100 000,00 Maximum : 700 000,00	15/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 1 000 000 € HT et inférieur à 3 000 000 € HT					
13A001	FOURNITURE D'HORODATEURS	HECTRONIC 94100 ST MAUR DES FOSSSES	Maximum : 1 600 000.00	08/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13S133	Mise en place de la fête de la musique 2013 lot 1 - Esplanade Général Alain le Ray	MUSIQUE PLUS GRENOBLE 38320 EYBENS	Maximum : 6 000,00	20/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S134	Mise en place de la fête de la musique 2013 lot 2 - Parc Paul Mistral	MUSIQUE PLUS GRENOBLE 38320 EYBENS	Maximum : 6 000,00	20/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S135	Mise en place de la fête de la musique 2013 lot 3 - place Saint André	ALIS PRO 38320 BESSON	Maximum : 6 000,00	20/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S136	Mise en place de la fête de la musique 2013 lot 4 - Jardin des plantes	SPECTACLE MUSIQUE SONORISATION 38180 SEYSSINS	Maximum : 4 000,00	20/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S137	Mise en place de la fête de la musique 2013 lot 5 - Cours Marcel Raymond Chorales	MUSIQUE PLUS GRENOBLE 38320 EYBENS	Maximum : 4 000,00	20/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S138	Mise en place de la fête de la musique 2013 lot 6 - Scène - Podium	ALIS PRO 38320 BESSON	Maximum : 5 000,00	20/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S139	Mise en place de la fête de la musique 2013 lot 7 - Chapiteaux	VALDAINE CHAPITEAUX 38620 ST GEOIRE EN VALDAINE	Maximum : 4 500,00	20/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S149	Surveillance des baignades dans les équipements aquatiques dans la piscine des Dauphins lot 1 - week end	ELSPORTS 38130 ECHIROLLES	Maximum : 11 800,00	05/09/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

13S150	Suveillance des baignades dans les équipements aquatiques dans la piscine des Dauphins lot 2 - Vacances scolaires	ELSPORTS 38130 ECHIROLLES	Maximum : 9 200,00	05/09/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S151	Suveillance des baignades dans les équipements aquatiques dans la piscine des Dauphins lot 3 - semaines	ELSPORTS 38130 ECHIROLLES	Maximum : 12 000,00	05/09/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13P024	Construction du nouveau centre sportif Villeneuve Marché d'études géotechniques	EG SOL 38610 GIERES	11 832,00	28/01/13	Marché à prix global et forfaitaire
13P225	Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de sécurisation du versant ouest du grand Rochefort	SOCIETE ALPINE GEOTECHNIQUE 38610 GIERES	6 855,75	08/07/13	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13P101	Evaluation du projet éducatif Grenoblois	NIAGARA INNOVATION 69500 BRON	28 470,00	16/06/13	Marché à prix global et forfaitaire
13S022	Prestation de sécurité et/ou de surveillance du théâtre de Grenoble et ses annexes	PASS 38170 SEYSSINET PARISET	seuil maximum 22 000,00	20/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S032	Investigations techniques des chaussées et ingénieries associés	GINGER CEBP 38190 VILLARD BONNOT	seuil maximum 29 000,00	05/09/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S057	Réensablage des espaces canins de la Ville de Grenoble	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE 38130 ECHIROLLES	Maximum (forfaitaire + unitaire) : 30 000,00 Forfaitaire : 21 974, 52	30/05/13	Marché à prix global et forfaitaire
13S092	Nettoyages des vitrines dans divers locaux de la Ville de Grenoble	SAS ATLANTIS 38000 GRENOBLE	seuil maximum 44 000,00	01/08/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

13S130	Location de nacelles élévatrices et chariots télescopiques avec ou sans chauffeurs pour la Ville de Grenoble	LOXAM 38600 FONTAINE	seuil maximum 29 000.00	02/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S145	Entretien d'appareil de désinfection de réseau d'eau sanitaire fonctionnant au dioxyde de chlore	BWT France 93206 SAINT DENIS	seuil maximum 40 000.00	31/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
12P433	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un auvent sur pompe à essence - Site de Rochefort	SOLEA Architectes 38113 VEUREY VOROIZE	30 000.00	16/01/13	Marché à prix global et forfaitaire
12P461	Projet de renouvellement social et urbain Aménagement espaces publics - Secteur Villeneuve / Village Olympique Etude géotechnique et diagnostic pollution Grenoble	ARCADIS ESG 69626 VILLEURBANNE	seuil maximum 50 000.00	17/01/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
IA2012-025	Mission de coordination de Sécurité et Protection de la Santé en conception et réalisation pour une opération de niveau 1 pour la réalisation de l'aménagement des contre allées et trottoirs des cours Jean Jaurès et de la Libération à Grenoble en accompagnement de la réalisation de la ligne E du Tramway de l'agglomération grenobloise Groupement Ville / Isère Aménagement	QUALICONSULT SECURITE 38113 VEUREY VOROIZE	28 200.00	19/11/12	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A517	Préparation à la rencontre avec les entreprises dans le cadre de 100 chances 100 emplois	ADECCO FORMATION 69100 VILLEURBANNE	Maximum 65 000	24/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A037	Expérimentation NFC téléphérique de la Bastille - Projet MonGroom	CONNECTHINGS 75009 PARIS	57 745.00	03/07/13	Marché à prix global et forfaitaire
13A008	Services de télégestion de mobiles informatisés	France TELECOM 69424 LYON	seuil minimum 3 000,00 seuil maximum 80 000,00	05/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A090	Achat de titres de transport aérien	HAVAS 69292 Lyon Cedex 02	Maximum 60 000,00	17/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
12S458	Nettoyement des parties engazonnées de la plate forme du Tramway à Grenoble	ISS 38240 MEYLAN	Maximum : 88 000. 00	29/04/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S052	Action de prévention en direction de la jeunesse au centre ville	LMDE 94200 VRY SUR SEINE	Maximum 58 000,00	02/05/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13S102	Surveillance et sécurisation des piscine J. BRON / clos d'Or / Les Dauphins	PRESENCE ACCUEIL ET PREVENTION 38100 GRENOBLE	seuil maximum 85 000,00	03/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
12P489	Projet de renouvellement urbain et social Réhabilitation du parking silo n°1 Réalisation d'essai complémentaire : caractérisation béton, de ferraille, identification de fondation, dépose d'un panneau préfabricqué Crique Sud - Villeneuve - Grenoble	GINGER CEBTP 38190 VILLARD BONNOT	seuil maximum 85 000,00	06/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

13P234	MARCHE SUBSEQUENT n°5 à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre 08A690 Mission 7 - Maîtrise d'œuvre d'espaces publics Mission OPC urbain sur le secteur Arlequin	ATELIERS LION ASSOCIES 75014 PARIS	65 450,00	04/08/13	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT					
13A160	Maintenance des appareils de conditionnement et étiquetage de la cuisine centrale de la Ville de Grenoble	MECAPACK 85700 POUZAUGES	montant maximum 120 000,00	28/06/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieure à 1 000 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13A282	Externalisation de prestations informatiques Marché à bons de commande passé sans minimum ni maximum Groupement de commandes Ville/CCAS/Métro Coordinateur : Métro	ALTECA SA 38100 GRENOBLE	Sans minimum ni maximum	30/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
12A130	Marché public d'assurances Lot 3 - Tous risques expositions / Tous risques matériels	ASSURANCES SECURTES 59000 LILLE	Minimum : 1000,00 Sans maximum	30/08/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A005	Lignes téléphoniques des autocommutateurs principaux : abonnements et communications lignes téléphoniques hors autocommutateurs principaux : communications éligibles à la présélection	COMPLETEL 38407 St MARTIN D'HERES	seuil minimum 164 000,00 seuil maximum 656 000,00	05/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
13A006	Services de téléphonie mobile - Mobilité	ORANGE France 75672 PARIS cedex 14	seuil minimum 260 000,00 seuil maximum 1 000 000,00	05/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

13A009	Services d'accès à internet à débits garantis	COMPLETEL 38407 St MARTIN D'HERES	seuil minimum 100 000.00 seuil maximum 340 000.00	05/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire
12A516	Location de véhicules frigorifiques	FRAIKIN 38120 ST EGREVE	seuil maximum 600 000.00	05/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 30/09/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 1 000 000 € HT et inférieur à 3 000 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13A004	Lignes téléphoniques hors autocommutateurs principaux : abonnements, communications vers les services, Services de liaisons permanentes point à point, Internet adsl	France TELECOM 69424 LYON	seuil minimum 380 000,00 seuil maximum 1 140 000,00	05/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
13A007	Service de transport de données intersites, Fourniture d'équipements de terminaison de réseaux de données	COMPLETEL 38407 St MARTIN D'HERES	seuil minimum 380 000,00 seuil maximum 2 700 000,00	05/07/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :				
13-2545	Arrêté (24/06/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 31/05/2013, dans l'exercice de leurs fonctions. Mme MARCOULT et M. ROCHAS, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
13-2547	Arrêté (24/06/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 12/12/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. HERY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
13-2548	Arrêté (24/06/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont ont été victimes le 18/04/2013, dans l'exercice de leurs fonctions, MM. LEMAIRE et COTHIER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
13-2549	Arrêté (24/06/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont ont été victimes le 6/06/2013, dans l'exercice de leurs fonctions, MM. LEMAIRE et CUTAJAR, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice	
13-2550	Arrêté (24/06/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont ont été victimes le 7/06/2013, dans l'exercice de leurs fonctions. Mme LOUIS et M. DI GIOVANNI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	

13-2553	Arrêté (24/06/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 19/05/2013, dans l'exercice de leurs fonctions, Mme MARCOULT, MM. ROCHAS, DUCRETTET et PALOMBA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
13-2555	Arrêté (24/06/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont ont été victimes, le 6/06/2013 MM. ALVAREZ DIAZ, DURIN et MONTEIRO, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
13-2616	Arrêté (01/07/2013)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. ESPALIEU et autres et l'association Vivre à Grenoble tendant à l'annulation de la délibération de création de la ZAC de l'Esplanade du 23/01/2012 et des requêtes déposées par M. BERANGER et autres tendant à la suspension des arrêtés du 2/11/2011 et 28/02/2013 de délivrance de permis de démolir et de permis de construire valant démolition du 50-55 galerie de l'Arlequin.	
13-2619	Arrêté (01/07/2013)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Melle FOUR tendant à son non recrutement au sein de la Ville.	
13-2657	Arrêté (5/07/2013)	SCP LYON-CAEN, FABLANI, THIRIEZ	La Ville est autorisée à intervenir devant la Cour de Cassation dans le cadre du contentieux opposant la Ville à la SCM Alpha Imagerie Médicale.	
13-2728	Arrêté (05/07/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 24/11/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. CALVAT, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
13-2729	Arrêté (05/07/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 11/05/2013, dans l'exercice de ses fonctions, M. DI GIOVANNI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

13-2731	Arrêté (05/07/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 8/03/2013. dans l'exercice de ses fonctions. M. DURIN, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
13-2732	Arrêté (05/07/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime, le 27/01/2013. dans l'exercice de ses fonctions. M. MONTEIRO, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
13-2733	Arrêté (05/07/2013)	Me FESSLER	Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal Correctionnel en raison de l'agression verbale dont a été victime le 7/02/2013. dans l'exercice de ses fonctions. M. JEAN, la Ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
13-2734	Arrêté (5/07/2013)	Me GENDRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 28/06/2013. dans l'exercice de leurs fonctions. MM. DE MERLOOSE et MADER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.
13-2736	Arrêté (05/07/2013)	Me DELACHENAL	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 18/06/2013. dans l'exercice de leurs fonctions, Mme LEMONE et M. DRIVAS, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.
13-2737	Arrêté (05/07/2013)	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique dont a été victime le 31/05/2013. dans l'exercice de ses fonctions. Mme PALAISY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
13-2769	Arrêté (10/07/2013)	SCP LYON-CAEN FABIANI THIRIEZ	La Ville est autorisée à ester en justice devant toutes les juridictions administratives dans le cadre de la requête déposée par la société VINCI PARK CGST contre le jugement du Tribunal administratif de Grenoble.

13-2808	Arrêté (15/07/2013)	Cabinet CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant la Cour administrative d'appel de Lyon par M. CHOPIN et autres tendant à l'annulation du jugement du Tribunal administratif du 4/03/2013 rejetant leur demande d'annulation de l'arrêté de permis de construire n°11-1650 accordé à la société Pierre et Nature.
13-2817	Arrêté (15/07/2013)	SCP DELACHENAL-BIMET	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction afin de résilier le bail commercial du 6/03/1997 conclu avec la société des pétroles Shell.
13-2846	Arrêté (15/07/2013)		La Ville se constitue partie civile suite aux actes de dégradations commis sur un restaurant désaffecté situé dans l'enceinte du Jardin de Ville, 5 quai Stéphane Jay.
13-2855	Arrêté (15/07/2013)	Me GIRAULT	Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal correctionnel en raison de l'agression dont a été victime le 26/06/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. BELHADJ, la Ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
13-2871	Arrêté (23/07/2013)	Cabinet DELAFON LIGAS PETIT FAVET	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme KAAB aux fins de déterminer le préjudice corporel causé par sa chute lors de son passage sur le parvis Mistral Eaux Claires le 18/10/2011.
13-2872	Arrêté (18/07/2013)		La Ville se constitue partie civile suite aux actes de dégradations commis dans les locaux du gymnase André Argouges avenue de Washington.
13-2880	Arrêté (16/07/2013)	Me KUMMER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 3/07/2013, dans l'exercice de ses fonctions, M. BOUTAFA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
13-3054	Arrêté (1/08/2013)	Me LACROIX	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 19/07/2013, dans l'exercice de ses fonctions, M. JERETIAN, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.

13-3095	Arrêté (1/08/2013)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la société PIC relative à une demande d'indemnisation suite à la passation d'un marché public de travaux portant sur la rénovation des bâtiments Alpeexpo.
13-3132	Arrêté (5/08/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 12/07/2013, dans l'exercice de leurs fonctions, MM. BERGER et ROCHAS, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.
13-3133	Arrêté (5/08/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 19/07/2013, dans l'exercice de leurs fonctions, MM. BERGER et LAMY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.
13-3134	Arrêté (5/08/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 26/06/2013, dans l'exercice de ses fonctions, M. MAZIN, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
13-3135	Arrêté (5/08/2013)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 25/07/2013, dans l'exercice de ses fonctions, M. PALOMBA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
13-3221	Arrêté (12/08/2013)	Sarl DELAFON LEGAS PETIT FAVET	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme DEGJULI relative à un sinistre ayant eu lieu le 25/02/2011 sur la voie publique, rue Marceau.
13-3486	Arrêté (04/09/2013)	SCP BENICHOU PARA TRIQUEU DUMOULIN	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction administrative dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. AVRILLIER.
13-3487	Arrêté (04/09/2013)	Me LABAYLE	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction administrative dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. CANTELE.

13-3488	Arrêté (04/09/2013)	Me LABAYLE	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction administrative dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. SABRI.
13-3498	Arrêté (05/09/2013)	SCP DELACHENAL-BIMET	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction afin d'obtenir l'expulsion de l'association Amicale Antillaise, laquelle occupe irrégulièrement un local sis 12 rue Maurice Doderot.
13-3510	Arrêté (05/09/2013)	Mc FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique dont a été victime le 17/08/2013, dans l'exercice de ses fonctions, M. DUC, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Bail dérogatoire (15/05/2013)	H2AD 7 parc Metrotech 42650 Saint Jean Bonnefonds	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 31,45 m ² au centre CEMOI 12 rue Ampère. Durée : du 1/06/2013 au 30/11/2014.	Redevance mensuelle : 235.88 € HT
	Convention de mise à disposition (8/07/2013)	Association Brise Glace 14 rue Jacquard Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une superficie d'environ 45 m ² utiles et 55 m ² de stockage situé au 14 rue Jacquard. Durée : indéterminée, à compter du 8/07/2013.	Loyer mensuel : 120 €
	Convention d'hébergement temporaire (8/07/2013)	Mme SEPTIER et M. AMRI	La Ville met à disposition des occupants un logement d'une surface d'environ 49 m ² situé 70 rue du Vercors. Durée : du 8 juillet au 9 septembre 2013.	Redevance mensuelle : 400 € CC
	Avenant de résiliation au bail dérogatoire du 10/11/2012 (02/07/2013)	TEBERO CONSULTING 25 avenue de Constantine Grenoble	Le bail dérogatoire du 10/11/2012 portant sur un bureau d'une surface de 16,9 m ² sis 25 avenue de Constantine est résilié avec effet au 31/07/2013.	

	Avenant n°2 au bail professionnel du 22/02/2011	KINES DES GEANTS 21 place des Géants Grenoble	La SCM KINES DES GEANTS est substituée à M. AZAN dans le bail professionnel en date du 22/02/2011. avec effet au 1/04/2013.	
	Avenant n°3 au bail professionnel du 18/02/2011 (02/07/2013)	Mme HIRTZ et Mme RIEUSSEC	Le bail professionnel du 18/02/2011 et ses 3 avenants sont accordés au bénéfice de Mme HIRTZ et Mme RIEUSSEC. toutes deux solidaires.	
	Avenant de résiliation au bail commercial du 14/12/2011 (25/07/2013)	GRETA de Grenoble 27 rue Anatole France Grenoble	Le bail du 14/12/2011 consenti au GRETA de Grenoble portant sur l'ensemble immobilier à usage de bureaux, sis 1-3 rue des Trembles est résilié avec effet au 31/12/2013.	
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (26/06/2013)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cedex 9	Projet CEA – Pôle technique (bâtiment I1) - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation financière : 625 981 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (26/06/2013)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cedex 9	Projet CEA – Extension B2i (Minatec) - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation financière : 164 981 € TTC

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (18/07/2013)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9	Projet CEA – PTL - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation financière : 48 959 € TTC
	Avenant n°2 au bail commercial du 1/10/2004 (22/08/2013)	Sarl La Soldanelle 5 rue Abbé de la Salle 38000 Grenoble	Le montant des loyers de août à décembre 2013 sera de : 4 158 €/mois De janvier à décembre 2014 : 5 197,56 €/mois	
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (26/06/2013)	Institut Laue Langevin 6 rue Jules Horowitz 38042 Grenoble	Projet ILL - local SES - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation financière : 10 080 € TTC

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

13-3455	Arrêté (02/09/2013)		Le don de M. MONIN composé de 4 œuvres est accepté par la Ville pour les collections de son Musée. Ce don a été réalisé au titre de l'année 2013.	
---------	------------------------	--	---	--